



6. CONTEXTE ÉOLIEN

Sensibilité du paysage vis-à-vis des éoliennes

Les paysages de bocage présentent une forte sensibilité vis-à-vis de l'éolien. Le bocage occupe souvent un relief, qui peut offrir des points de vue sur un paysage à une échelle fine où le réseau de haies souligne la topographie. Le conflit d'échelle ou l'effet d'écrasement de motif paysager peut être fréquent.

Le projet envisagé se situe au S-O de la zone 14, aux confins de la région Nouvelle Aquitaine qui est motivée par une recherche de cohérence avec le développement de parcs éoliens dans les régions limitrophes. L'aire d'étude du projet s'appuie sur un parc éolien accordé sur les communes d'Azerables et Saint Sébastien, dans le département de la Creuse.

Ailleurs, des parcs éoliens ont vu le jour ces dernières années. Le cumul des parcs éoliens construits ou en projet est donc l'une des problématiques nouvelles à prendre en compte afin d'appréhender la saturation visuelle*.

Ce chapitre inventorie les parcs existants ou dont le permis de construire est accordé et les parcs ayant fait l'objet d'un avis de l'A.E.

Les éoliennes existantes sont considérées comme des éléments de paysage. L'analyse interroge donc leur insertion dans les structures paysagères, le rapport d'échelle qu'elles entretiennent avec les autres éléments du paysage et leur influence dans chacune des aires de l'étude.

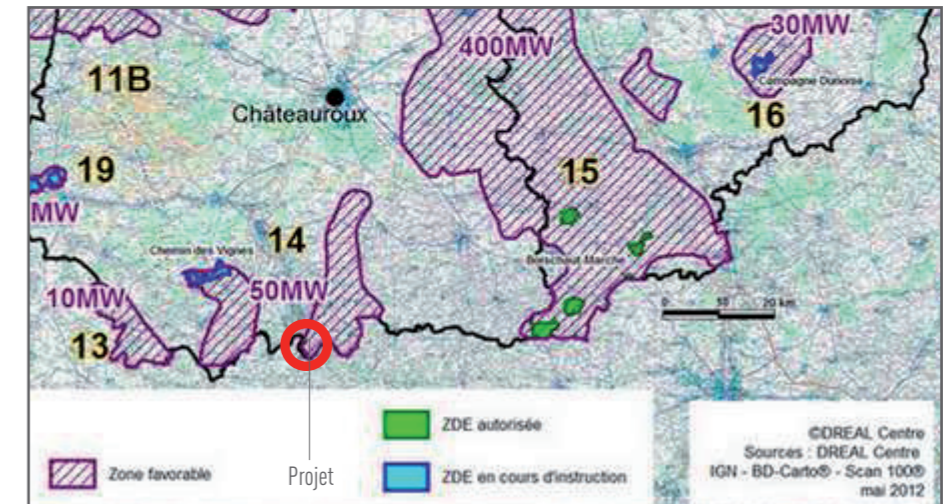
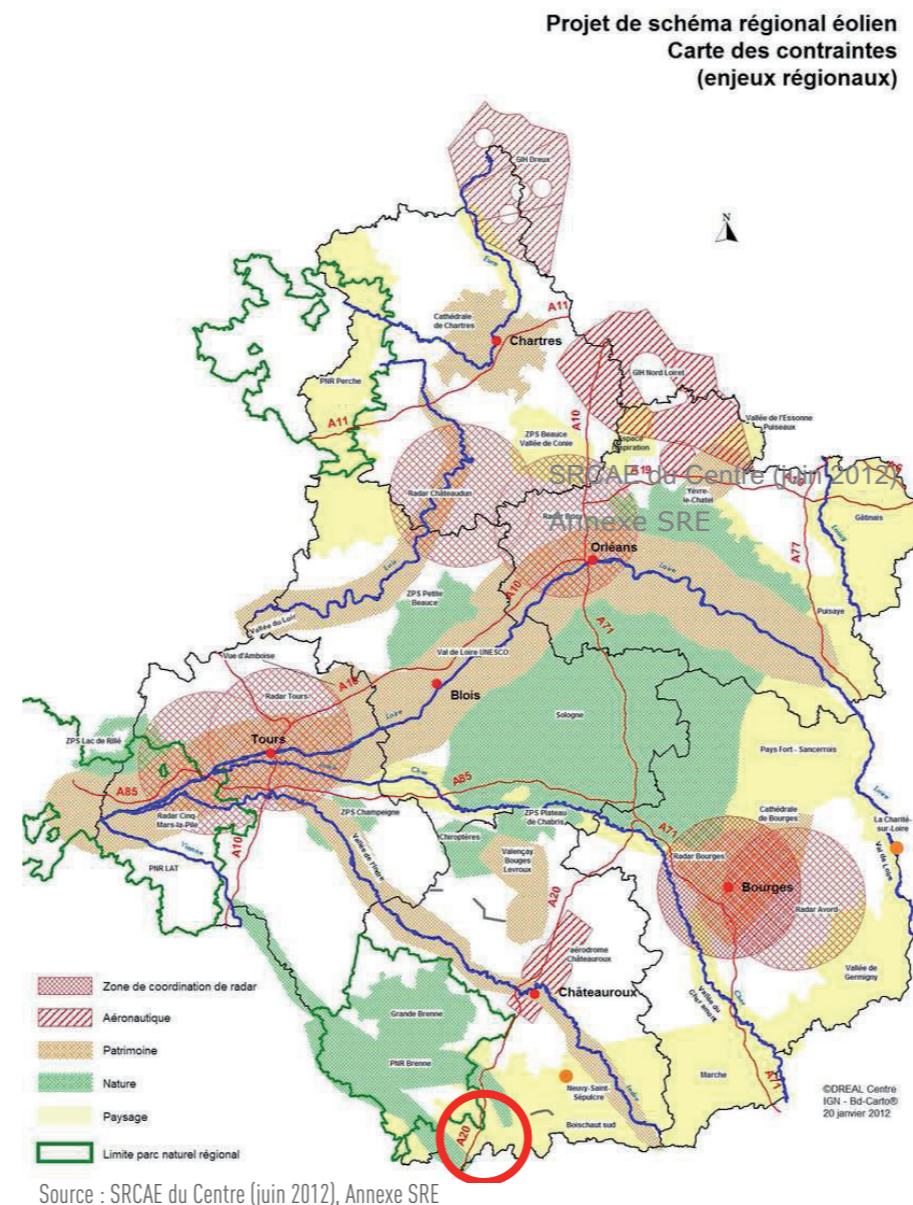
Le projet se situe dans la zone quatorze du schéma régional éolien (SRE), validé en juin 2012 : Le Boischaut méridional. Il donne les **recommandations d'aménagement** suivantes:

«Les vallées de l'Anglin, de la Creuse et de la Bouzanne, recèlent également d'importants enjeux pour le patrimoine historique et culturel, avec des sites tels qu'Argenton-sur-Creuse, Gargilles, la Boucle du Pin et un réseau de places fortes. Ces dernières forment un maillage serré et de haute qualité qui ponctue architecturalement le paysage.»

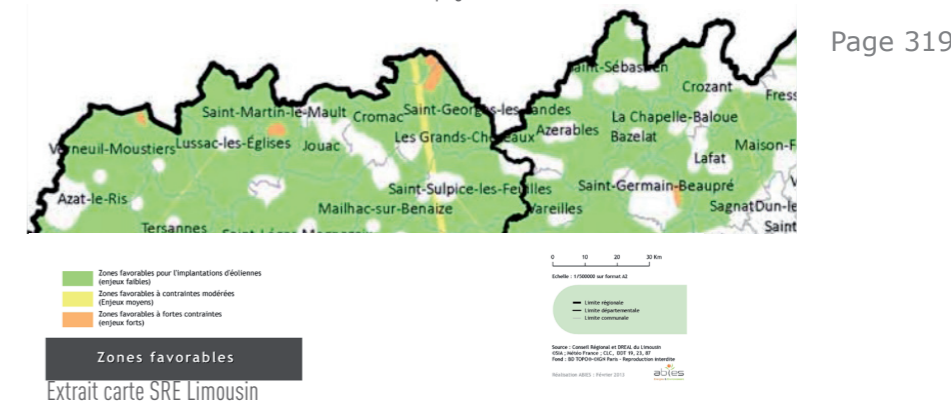
Les enjeux majeurs identifiés selon le SRE concernant le territoire de ce volet paysage et patrimoine sont :

- Saint-Benoît-du-Sault,
- Chaillac (le site classé),
- En limite Est de la zone, «les paysages romantiques associés à George Sand correspondent au vaste bassin supérieur de l'Indre et sont à prendre en compte. Cette forme paysagère en cuvette entre la montagne creusoise et la côte berrichonne a acquis une valeur culturelle internationale. L'implantation des aérogénérateurs devra prendre en compte la particularité du relief et des mouvements géologiques de ce secteur.»

CARTE DES CONTRAINTES POUR LA DÉFINITION DES ZONES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE



Extrait carte ZDE - SRCAE du Centre, Annexe SRE, page 319



La **Note régionale méthodologique** pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens (DREAL CENTRE 2015) préconise une démarche en plusieurs étapes pour apprécier les impacts cumulatifs des différents parcs éoliens existants, accordés et en projet.

Les **indices** suivants aident à détecter **une saturation visuelle du grand paysage** :

- 1. L'occupation de l'horizon** : somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens, depuis un point de vue pris comme centre. On distingue deux classes : celles distantes de moins de 5 km (éoliennes prégnantes dans le paysage) et celles distantes de 5 à 10 km (éoliennes nettement présentes par temps « normal »).
- 2. La densité sur les horizons occupés**: ratio nombre d'éoliennes/angle d'horizon. Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel est majoré par la densité d'éoliennes. On peut approximativement placer un seuil d'alerte à 0.10 (soit une éolienne en moyenne pour 10° d'angle sur les secteurs d'horizon occupés par des parcs éoliens).

*Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat. Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, p108, 2010



Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

3. L'espace de respiration : le plus grand angle continu sans éolienne, indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. Un angle sans éolienne de 160° à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

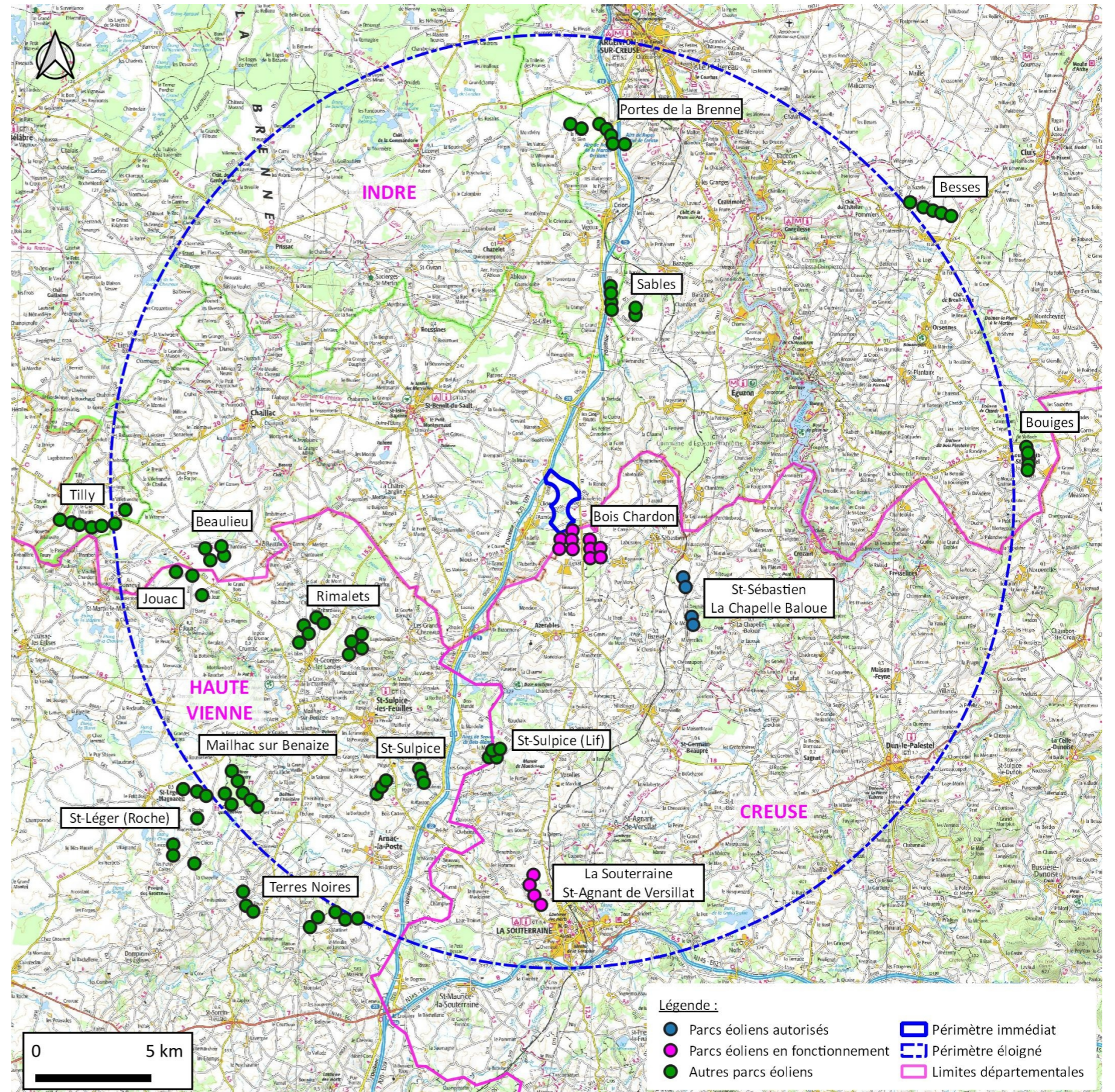
Le secteur d'étude bénéficie d'un paysage de bocage cloisonnant l'espace en général et n'autorisant que peu de vues lointaines. La présence d'un relief moutonnant crée des masques visuels. Il peut empêcher une visibilité du projet dans les fonds de vallée, notamment celui de la Creuse. Toutefois, une analyse détaillée vérifiera le risque de saturation visuelle pour le grand paysage dans le chapitre impact cumulatif.

Indices de la saturation visuelle évaluée depuis l'intérieur des hameaux les plus proches.

La plupart des villages et hameaux dans un périmètre de 2km bénéficient d'un écran végétal qui masque les vues lointaines. L'analyse détaillée va se concentrer sur quatre hameaux (L'Aumône/La Belle Étoile, Clidier, La Jarauderie, Jappeloup) qui se situent au plus proche du projet. Les indices suivants permettront d'évaluer la saturation visuelle pour les habitants du secteur concerné :

1. Présence d'éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 2 km de rayon centré sur le hameau. À moins de 2 km du hameau, les éoliennes peuvent être perçues dans le hameau par-dessus des constructions basses. Des photomontages seront réalisés pour évaluer l'impact.
2. Inscription d'une éolienne dans l'axe d'une portion de rue rectiligne : Cette situation a un fort impact pour le cadre de vie quotidien des habitants, alors qu'elle devrait pouvoir être évitée.
3. Pourcentage de sorties du village (routes) d'où l'on voit des éoliennes à moins de 10 km. Cet indice simple exprime une situation concrète d'encercllement du village, éprouvée dans des déplacements quotidiens. Le seuil de 50 %, est fixé comme indice d'alerte, à croiser avec les autres indices. La visibilité des éoliennes depuis la sortie du village contribue plus ou moins au sentiment de saturation, selon la composition, l'éloignement, la densité des parcs.
4. Chemins entourant le village : De nombreux villages sont entourés par un réseau de chemins permettant de faire le tour extérieur du village à pied. Cela représente une situation concrète de vision panoramique, donc sensible à l'effet de saturation visuelle des horizons.

Ces indices seront mises en perspectives avec les observations in situ.





7. LES CONDITIONS DE PERCEPTION DU SITE

La perception détaillée du terrain a été réalisée dans le périmètre rapproché et proche où l'impact visuel est supposé maximal.

La perception du paysage et du site d'implantation a été étudiée sur les itinéraires qui permettent une desserte de l'ensemble du secteur d'étude. Il s'agit :

- des axes de liaison importants, considérés comme des axes d'observations privilégiés compte tenu de l'importance du trafic et leur fonction de lien inter-départemental et inter-région,
- d'une section de l'itinéraire touristique «Route du Val de Creuse», qui relie Argenton-sur-Creuse au Val de l'Anglin,
- des routes départementales dans le secteur proche qui lient les villages à proximité entre eux.

7.1. A20, axe de liaison important

L'itinéraire étudié se trouve aux confins du Berry, entre la vallée de l'Abloux et la vallée de la Chaume, un affluent du Benaize. L'autoroute suit le relief ondulant franchissant plusieurs rivières.

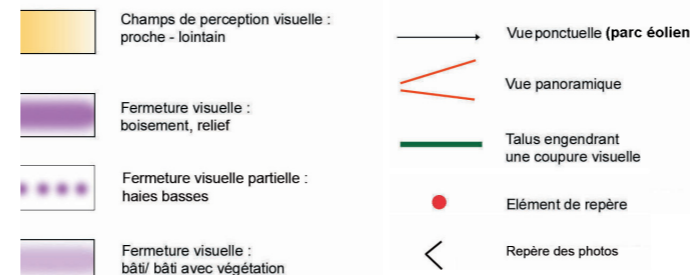
Son tracé sinueux cherche les pentes moins raides des vallées, ce qui offre ci et là quelques points de vue rendant l'itinéraire moins monotone. Mais dans l'ensemble, une végétation foisonnante et épaisse entoure l'autoroute et empêche la découverte du territoire traversé et ainsi la perception du site d'étude.

Seule une rupture de relief important autorise un large panorama, comme l'approche de la vallée de l'Abloux depuis le nord. Cependant, il est orienté vers l'est. L'aire de projet est hors champ visuel.

Enfin, dans le périmètre proche, un tracé plutôt encaissé accompagné d'une plantation, ne permet aucune vue sur l'aire du projet ni sur les hameaux jouxtant l'autoroute : Clidier et l'Aumône.



3. Toujours aucune vue sur l'environnement depuis l'A20 qui est encaissée et entourée d'une végétation plus ou moins clairsemée, à la sortie 20 de l'autoroute connectant l'infrastructure aux pôles touristiques (Saint Benoît-du-Sault, à l'ouest, la vallée de la Creuse à l'est). Seul le franchissement de l'autoroute permet un bref aperçu de l'A20 et de son environnement.



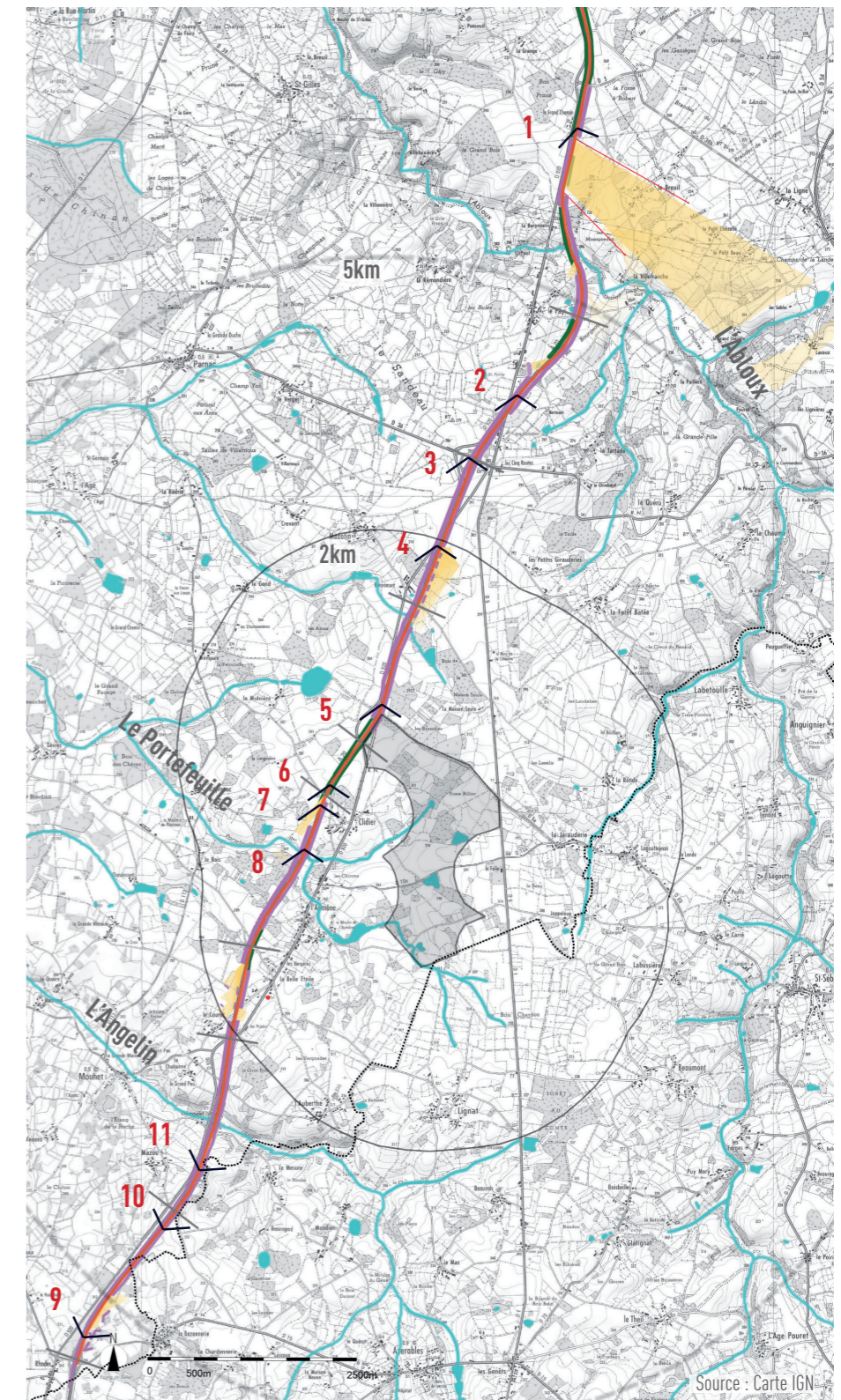
Approche du site du nord vers le sud



1. Un des rares panoramas de l'A20 dans l'aire d'étude que l'on découvre sur l'interfluve entre la Sonne et l'Abloux. Le ruisseau de l'Abloux marque une vraie entaille dans le relief. Le site d'étude est hors champ visuel.



2. Les panneaux d'information indiquent les sites d'intérêt touristique à défaut de vues sur le territoire, puisque l'autoroute est complètement enfermée dans la végétation.





4. Une des rares petites fenêtres visuelles offre une vue sur la campagne-parc où de majestueux chênes isolés ou en alignement mettent en scène les prairies. Le site d'étude est masqué par des masses végétales importantes.

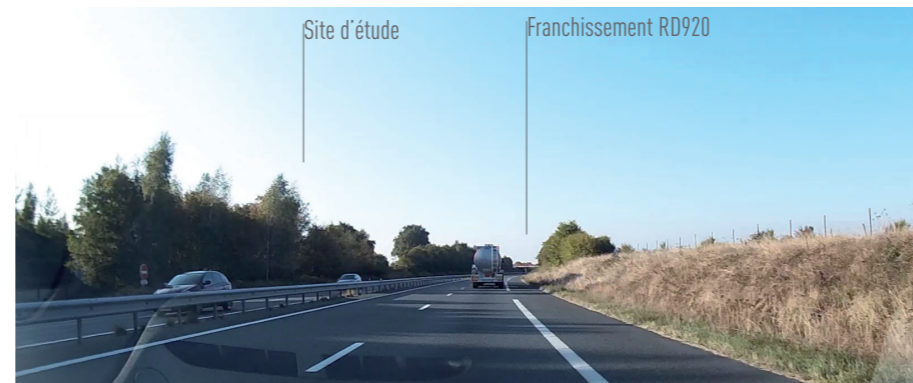


7. Une végétation épaisse isole la lisière urbaine du hameau l'Aumône de l'autoroute, où l'on découvre pour un bref instant une vue lointaine sur la vallée de l'Angelin.

Approche du site du sud vers le nord



9. Quittant la vallée de La Chaume, une belle ouverture visuelle sur le bocage et des arbres isolés. Un relief important s'intercale entre l'observateur et l'aire de projet.



5. Même constat à proximité de l'aire de projet : Une végétation guide le regard et s'intercale entre le projet le tapis de l'autoroute.



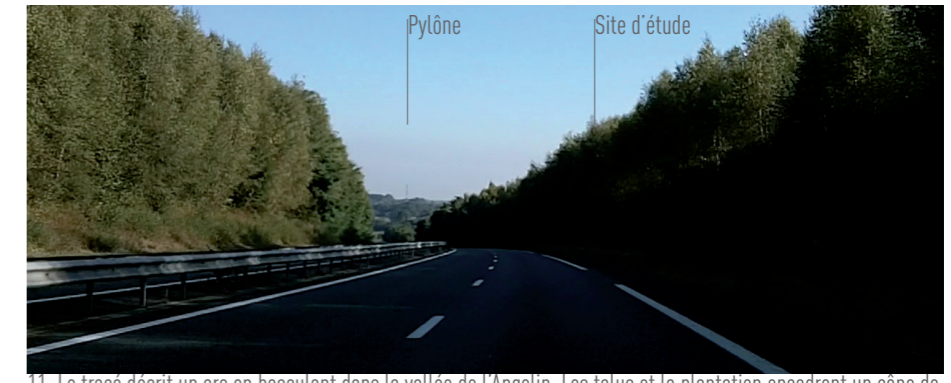
8. Le terrassement de l'autoroute annule le micro-relief comme ici, où l'autoroute franchit le ruisseau Le Portefeuille. L'ensemble est accompagné d'une végétation épaisse sans visibilité du site d'étude.



6. Pas de visibilité non plus à hauteur de Clidier, où un pont relie le hameau avec le territoire à l'ouest.



10. Le relief marque également le changement de région. On y entre au Berry. Aucune visibilité sur l'aire de projet.



11. Le tracé décrit un arc en basculant dans la vallée de l'Angelin. Les talus et la plantation encadrent un cône de vue étroite vers le lointain, où le pylône situé à l'entrée de l'Aumône peut servir de repère à l'œil averti.



12. Plus bas dans la pente, le cône de vue s'ouvre davantage pour découvrir un paysage d'herbage et de bois. Toutefois, le site d'étude est masqué par la végétation.

7.2. La D920

Cette route historique traverse la France nommée «Route à Limoges et Toulouse» sur la carte de Cassini. Désormais doublée par l'autoroute, elle est devenue un axe local du territoire concerné, mais avec peu de trafic. Orientée nord-est/sud-ouest, elle traverse presque perpendiculairement les vallées du Boischaud Méridional pour rejoindre la Basse-Marche. Ce tracé rectiligne suit l'amplitude des ondulations du relief offrent en une alternance de points bas et de points hauts. Cette route autorise différentes perceptions du paysage, bien que souvent cloisonnée par la végétation.

On distingue deux parties entre la RD36 au nord, et la RD15 à Rhodes au sud.

- La route reste en arrière de l'autoroute, au sud et au nord de l'aire d'étude. Le talus, densément boisé s'intercalant entre les deux infrastructures, masque les vues en direction du projet, à l'est. Par conséquent, on constate peu d'ouverture visuelle sur ces tronçons, à l'exception d'un large panorama à la rupture de pente de la vallée de l'Angelin, où le site d'étude fait partie du panorama en périphérie est.
- Après les passerelles de l'autoroute, la départementale vient longer l'aire de projet et traverse les hameaux de l'Aumône et de Clidier. Le masque végétal persiste à l'ouest côté autoroute, mais disparaît à l'est.

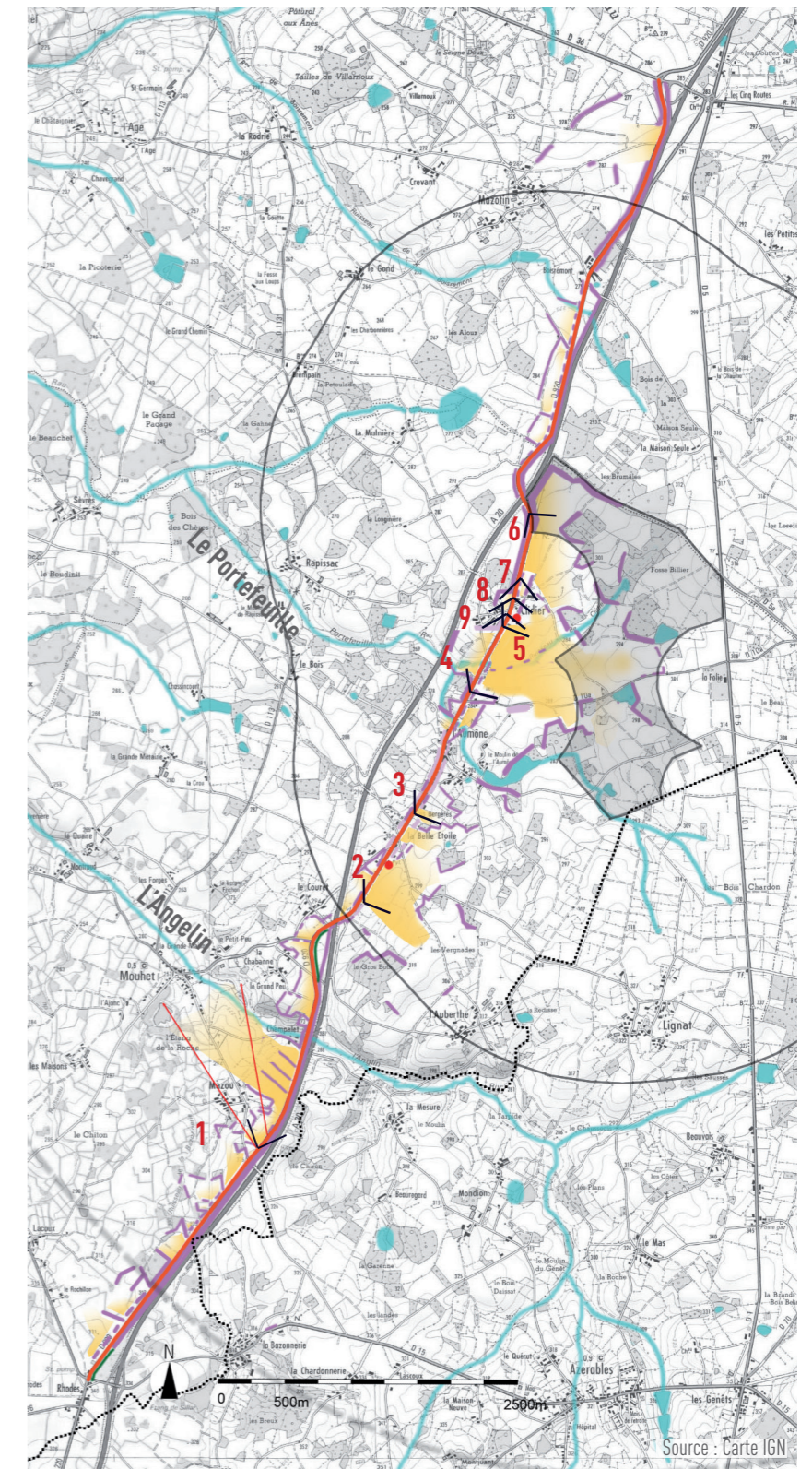
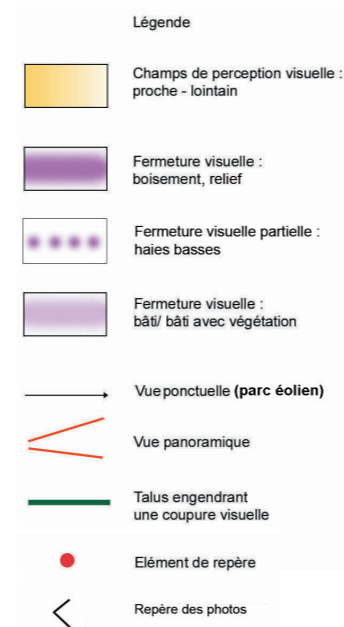
Il s'agit d'une séquence sensible face au projet. D'une part, le hameau-rue de l'Aumône bénéficie de vues fermées par un bâti continu au «centre» du hameau, ou par des haies et jardins d'habitat plus récents. Mais il reste des vues ponctuelles, comme des percées plus furtives lorsque les bâtiments ou les jardins se font moins denses.

D'autre part, le relief ondulant offre des points de vue sur un paysage ouvert ou le bocage est en forte régression.

Approche du site du sud vers le nord



1. Après une longue séquence encadrée par la végétation dense sans visibilité du paysage traversé, le tracé rejoint les hauteurs de la vallée de l'Angelin, où l'on découvre le fond de vallée boisé qui semble s'étendre à l'infini. Les structures végétales variées ne forment pas une masse uniforme et compacte, mais plutôt un camaïeu de verts où l'arbre s'individualise.





2. A l'approche du hameau-rue l'Aumône, les bouchures ont disparu. Les arbres isolés rappellent l'ancien maillage du bocage et mettent en scène les pâtures. Plusieurs bosquets animent l'arrière-plan.



3. Au sud du noyau historique de l'Aumône, un tissu urbain lâche s'est formé avec des pavillons installés au milieu des parcelles, au lieu dit Les Bergères. Quelques dents creuses (parcelles non construites) offrent des vues sur le paysage environnant. Mais dans l'ensemble, l'espace rue du hameau est sans aucune qualité urbaine (ni trottoir ni plantations). Il est encadré par cet urbanisme linéaire et des clôtures en haies denses. Les échappées visuelles en direction du site sont rares.



4. Une zone d'activités désaffectée termine la partie urbanisée de l'Aumône, à la sortie nord. Des alignements d'arbres entourent les parcelles et masquent la vue en direction de l'aire de projet que l'on ne découvre qu'à la sortie. La vue s'ouvre vers un paysage légèrement vallonné, où la silhouette d'un hameau et des massifs boisés dessinent l'horizon lointain.



5. Deux corps de fermes, un enclos et quelques arbres isolés témoignent d'une exploitation agricole abandonnée. Cependant, ils qualifient l'interface entre Clidier et le secteur naturel et offrent un motif paysager. Les maisons de Clidier se trouvent plutôt en retrait de cet axe routier important et s'articulent autour d'un espace vert à gauche dans l'image.



Approche du site du nord vers le sud



6. Le franchissement de l'A20 marque le début d'une nouvelle séquence plus ouverte sur l'environnement. Au nord de Clidier, plusieurs bosquets s'intercalent entre les grands champs de labour et dessinent l'horizon.



7. Entrée nord de Clidier : On découvre Clidier après avoir franchi un bosquet qui crée une porte végétale à l'entrée nord du hameau. Quelques maisons groupées avec des jardins bien garnis se trouvent des deux côtés de la route, ce qui rend l'identification du centre du hameau difficile, en première approche. La plupart des maisons se trouvent à l'ouest sur une pente orientée vers l'autoroute.



8. Les deux corps de fermes accompagnés de majestueux chênes qualifient le premier plan. En absence d'un traitement paysager des abords, le regard s'échappe au lointain ou les champs ondulés côtoient les bosquets.



9. En frange sud de Clidier, la RD920 quitte le plateau qui surplombe la petite vallée du ru de Clidier qui se jette dans Le Portefeuille après l'autoroute à l'ouest. En position dominante, la route offre un belvédère sur le site d'étude caractérisé par l'alternance de champs et de bosquet et une absence de bocage.



7.3. La D5

L'ancienne «Route à La Souterraine» (carte de Cassini) traverse un territoire plat d'interfluve entre la vallée de la Creuse à l'est et les vallées de l'Anglin et de ses affluents à l'ouest. On note peu de modelé du terrain, sans points hauts ni points bas remarquables. Encadré par des structures végétales variées qui prive la découverte du paysage traversé, l'itinéraire reste monotone. Les carrefours constituent les seuls minces repères sur ce tracé rectiligne.

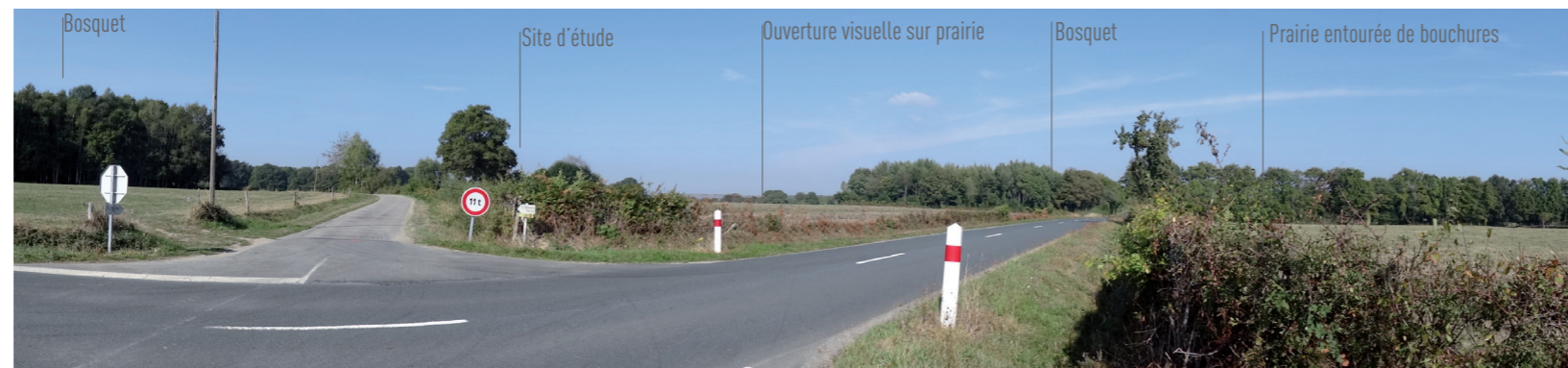
On constate trois séquences paysagères peu sensibles face au projet :

- au sud, un paysage de parcelles cloisonnées par des haies denses ouvrant occasionnellement des percées visuelles de faible profondeur.
- à l'approche du site de projet, le bocage régulier : les haies basses ponctuées d'arbres de haut jet typique du bocage sont encore présentes et créent une succession de plan, ménageant des transparences vers les prairies. Il n'y a peu de recul.
- au-delà au nord : les grandes parcelles de labour bordent la route, cadrées au loin par des boisements denses et compacts. En l'absence de haies bordant la chaussée, les vues sont lointaines et les éléments isolés pouvant créer un événement sont rares.

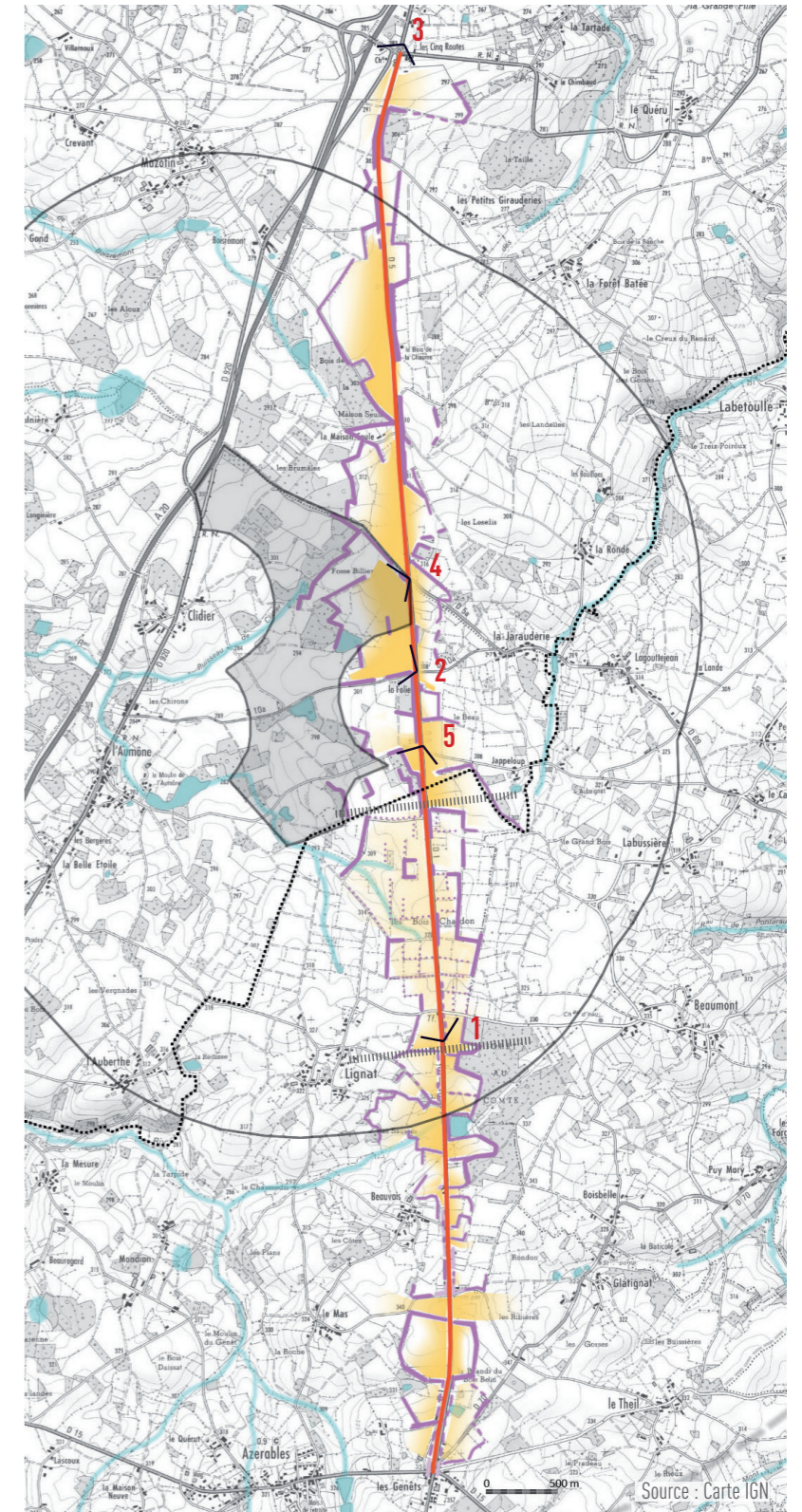
Approche du site du sud vers le nord



1. A l'approche sud de l'aire d'étude, un bocage à maille régulière s'étend sur le plateau. Selon la hauteur du végétal qui accompagne la route, on découvre un réseau de haies denses où les arbres isolés animent l'herbage. Il semble créer à la fois un écran visuel compact et une profondeur dans le champ visuel, là où les parcelles s'agrandissent. Le hameau Lignat dans son écrin bocager n'est pas visible depuis cette route.



2. Les carrefours sont les seuls repères dans ce paysage plat où le bâti est absent et les bouchures ou alignements d'arbres alternent le long de la route sans offrir de points de vue. Les entrées de champ permettent souvent des vues fugaces sur l'herbage. Le bocage dense a disparu à proximité de l'aire de projet. Les pâtures sont remplacées par des champs de culture.





Approche du site du nord vers le sud



3. Le carrefour des 5 routes reste encore aujourd'hui après la mise en service de l'autoroute un point d'entrée important dans le territoire concerné. Un restaurant relais, un hôtel et une chapelle jouxtent ce carrefour des routes historiques. C'est ici que le voyageur du 18e siècle arrivant du nord poursuivait sa route en direction de La Souterraine. Une grande aire de stationnement pour les poids lourds ainsi que les panneaux d'information sur l'intérêt touristique de la région soulignent ce nœud de circulation important qui se trouve à mi-chemin entre Saint Benoît-du-Sault et la vallée de la Creuse.



4. Le bocage a presque complètement disparu sur l'aire de projet. Quelques bouchures reliquaires persistent et entourent aujourd'hui les champs de labour. Un paysage sans relief et ouvert qui s'accorde avec un projet éolien.



5. Au sud, le bocage dense quadrillé par une maille régulière de bouchures, avec des arbres isolés accueillera le futur parc éolien d'Azérables-St Sébastien. Il n'y a plus de vue lointaine, il s'agit d'un paysage fermé. L'aire de projet ne fait plus partie de cet aperçu du bocage.



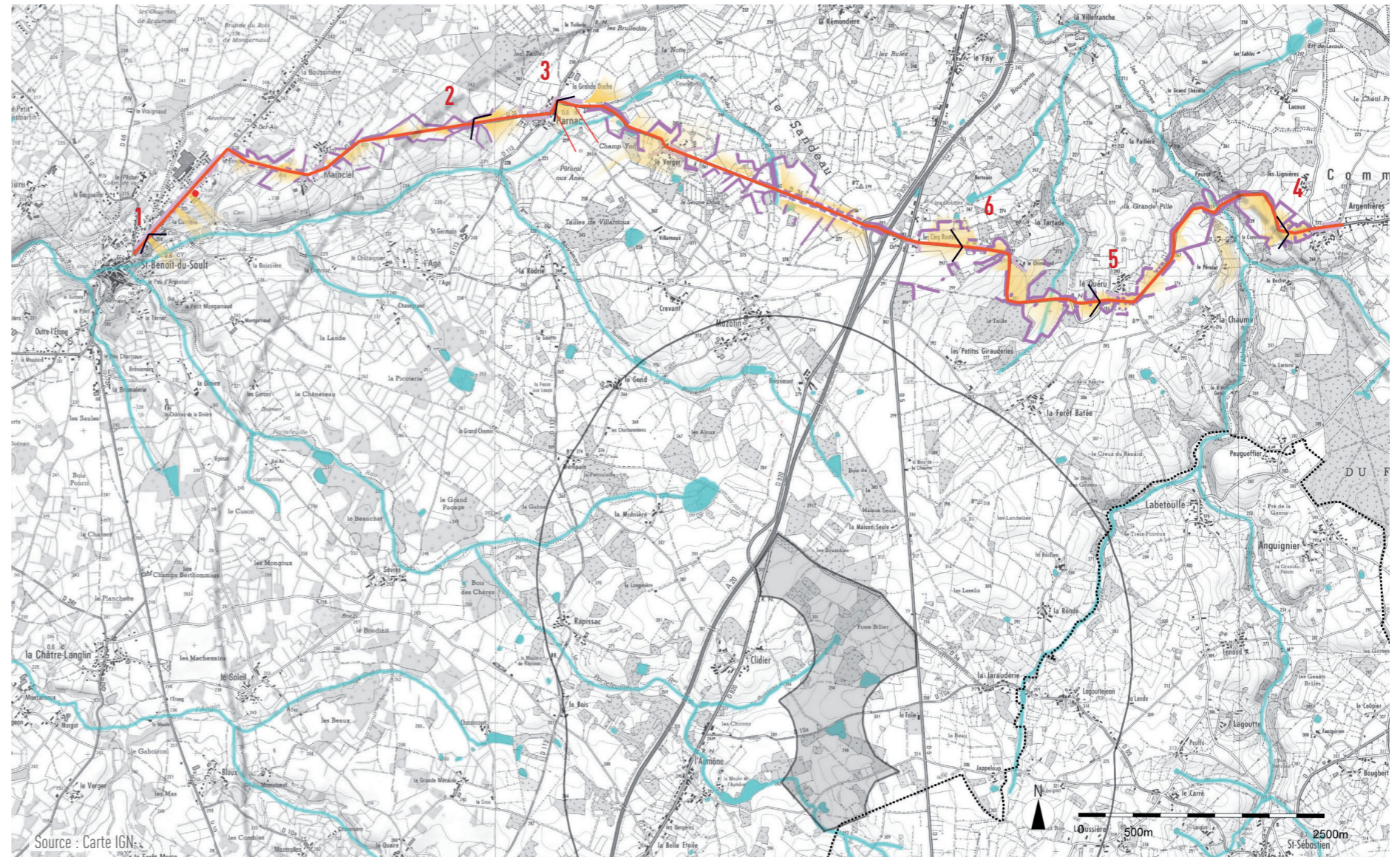
7.4. La D36

La D36 fait partie du circuit touristique Val de Creuse de 60km qui relie Agen-ton-sur-Creuse à l'extrémité sud du département de l'Indre.

Elle longe le périmètre rapproché de l'aire d'étude au nord distinguant deux séquences paysagères de part et d'autre de l'A20 qu'elle franchit au milieu du parcours concerné :

- à l'ouest, la D36 suit la vallée du Portefeuille qu'elle traverse à l'est de Par-nac. De Saint Benoit du-Sault à l'A20, le relief de cette vallée s'estompe. On constate peu de vues lointaines, même sur les points hauts, la route reste cloisonnée par un bocage à petite maille complété de bosquets. Toutefois, à l'approche de la cité médiévale de Saint Benoît-du-Sault où le relief de la val-lée est plus accentué on découvre quelques belvédères fugaces.

- à l'est, la route franchit deux vallées : l'Abloux, les Braisses. Elle cherche le tracé plus adapté à la pente, soit dans le thalweg des vallées secondaires, soit en longeant la pente sans l'attaquer frontalement. Malgré un bocage plus lâche, où les champs de culture sont facilement perceptibles depuis la route, la RD36 propose peu de vues lointaines en direction du site. On note quelques secteurs dégagés sur un relief orienté plutôt vers le nord. Cette séquence est moins sensible face au projet.



Approche du site d'ouest en est



La route principale qui quitte la cité médiévale de St Benoi-du-Sault longe de manière rectiligne la rupture de pente du ruisseau Le Portefeuille. Un chapet d'habitat pavillonnaire s'y est installé masquant en gé-néral la vue sur la vallée profonde et son environnement. Quelques percées visuelles existent en direction du site comme ici à l'entrée du cimetière.